

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 23 juin 2022

Accord historique sur les Rapports de Durabilité des entreprises

Filiance se réjouit de l'accord historique conclu mardi par le Parlement européen et le Conseil européen sur la directive des rapports de développement durable des entreprises (CSRD), qui rendra les entreprises plus responsables de leur impact sur l'environnement, les affaires sociales et gouvernance (ESG).

« *L'Europe s'adresse désormais au monde entier et ouvre la voie à une société plus durable* » a fièrement affirmé le député européen Pascal Durand lors de sa conférence de presse. En effet, les rapports de durabilité seront désormais sur un pied d'égalité avec les rapports financiers, tant dans leur production que leur vérification par un organisme tiers indépendant. À partir de 2024, toutes les grandes entreprises, européennes et non européennes, devront soumettre des rapports publics non seulement liés à leurs activités financières, mais aussi sur leur impact sur le développement durable. La directive CSRD représente une avancée majeure dans cette transition vers la durabilité, les rapports étant à présent vérifiés par des organismes de certification indépendants ou des cabinets d'audit. Avec un mot d'ordre : plus de transparence, moins de greenwashing.

La certification, l'accréditation et les normes, éléments constitutifs de l'infrastructure qualité, sont au cœur de cet accord historique, qui exige que les rapports de développement durable soient certifiés par un auditeur ou un organisme de certification accrédité. Le secteur du Testing, de l'inspection et de la certification (TIC) vérifiera et évaluera les déclarations de durabilité des entreprises dans le cadre de la CSRD. Les entreprises TIC auront donc un rôle clé à jouer pour s'assurer que les informations sur la durabilité divulguées par d'autres entreprises sont conformes aux normes de certification adoptées par l'UE.

« *Nos organismes de certification indépendants disposent de l'impartialité, de l'empreinte internationale, de l'expertise en personnel et de la capacité technique nécessaires pour vérifier toutes les déclarations de durabilité dans le cadre de la CSRD par le biais de contrôle en laboratoire, de calculs, de visites sur site et d'autres services spécialisés* » précise Marc Boissonnet, expert RSE pour Tic Council et Filiance. « *L'expérience du secteur des TIC dans le domaine est importante dans l'offre de services liés à la durabilité, tels que la diligence raisonnable de la chaîne d'approvisionnement, l'efficacité énergétique et l'économie circulaire* » ajoute François Grémy Délégué Général de Filiance.

Pour cette raison, faire confiance aux entreprises des TIC pour de tels services bénéficiera indubitablement à la réussite de la mise en œuvre de la directive et, par conséquent, profitera à l'environnement et à la société.

À propos de FILIANCE

FILIANCE regroupe les tiers de confiance indépendants en charge du Testing, Inspection, Certification (TIC).

- 40 membres dont Afnor Certification, Apave, Bureau Veritas, Dekra, Qualiconsult, SGS, Socotec
- Une équipe de 300 experts, consultants, ingénieurs.
- La filière représente en France 35000 emplois directs et 4,3Mds€ de chiffre d'affaires (2020).

Contact

François GREMY, Délégué général :

06 13 38 57 49 / contact@filiance.com / 10, rue du débarcadère 75017 Paris.